

Procès Verbaux

Rapports

106 / 125



Commission administrative du Bureau paritaire de
placement des ouvriers et employés de l'alimentation

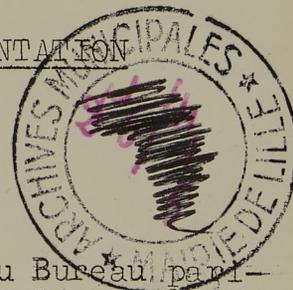
3^e mandat Salengro 1935/1936

mandat Saint Venant 1936/1940

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU MUNICIPAL PARITAIRE DE

PLACEMENT DES OUVRIERS ET EMPLOYES DE L'ALIMENTATION

Réunion du 17 Février 1936



Les Membres de la Commission Administrative du Bureau paritaire de placement se sont réunis à la Mairie le 17 Février 1936 à 15 heures, sous la présidence de M. DEVERNAY, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DEVERNAY, adjoint au Maire,
DEIERUE, épicier, membre patron,
OLIVIER, boulanger, membre patron,
DUPONT, confiseur, membre patron,
GUELTON, négociant en vins, membre patron,
VILLESECHE, cuisinier, membre ouvrier,
RAUX, limonadier, membre ouvrier,
FIEURY, boulanger, membre ouvrier,
MARTINACHE, confiseur, membre ouvrier,
BOULANGER, tireur de vin, membre ouvrier,
DUCAMP, Chef de la Cinquième Direction,

S'était excusé : M. SAVAETE, boucher-charcutier, membre patron,

Etaient absents : M.M. CLAREY, VANTROOST, GOUDAERT, CHOTEAU, PIONNIER, DUHEM, LARTILLIER, directeur de l'Office départemental de placement, GERVOIS, Inspecteur divisionnaire du travail et de la main d'oeuvre.

M. DEVERNAY souhaite la bienvenue aux membres de la nouvelle Commission et rappelle le profit que peut tirer le Bureau municipal de placement de cette collaboration entre délégués patronaux et ouvriers.

Nous avons espéré pouvoir tenir la présente réunion dans un local situé plus au centre de la Ville.

Les membres de la précédente Commission ont exprimé au cours de différentes séances le désir de transférer le Bureau de placement le plus près possible de la Grand'Place.

L'Administration Municipale a reconnu le bien fondé de ce voeu, mais des difficultés d'ordre pratique en ont empêché une plus prompte réalisation.

M. RAUX remercie l'Administration Municipale d'avoir créé un Bureau paritaire public et gratuit de placement.

Mais ce bureau est insuffisant tel qu'il fonctionne actuellement.

Son installation au centre de la ville est indispensable pour satisfaire pleinement les patrons et ouvriers des corporations dont il a à s'occuper.

Il faudrait également que des délégués des professions intéressées puissent contrôler d'une façon permanente la régularité des opérations de placement.

D'autre part, des bureaux clandestins de placement continuent de fonctionner malgré les lois en vigueur.

M. DEVERNAY fait remarquer à M. RAUX que la Municipalité a fait preuve de la plus grande fermeté dans l'application des prescriptions du Code du travail en ce qui concerne les placeurs clandestins. Des poursuites judiciaires ont été engagées; si les délinquants ont été acquittés l'Administration Municipale n'en est pas responsable.

Quant au transfert du Bureau de placement, M. DEVERNAY assure, une fois de plus, que la Ville a donné mieux qu'un accord de principe, puisqu'un projet d'aménagement, avec devis détaillé a déjà été étudié.

Par ailleurs, le contrôle du placement est chose facile à régler par la nomination d'une sous-commission permanente dont les membres vérifieraient à leur gré la régularité des opérations.

Une telle sous-commission avait déjà été nommée au sein de la précédente Commission.

M. VILLESECHE reprend et appuie les observations présentées par M. RAUX.

Il s'étonne que de nouveaux délais soient demandés pour l'installation, en ville, du bureau de placement.

Une délégation des corporations de l'Alimentation dont il faisait partie, ainsi que M.M. RAUX et FLEURY, a été reçue à la Mairie au mois de Janvier par M.le Secrétaire Général.

Cette entrevue leur avait permis d'espérer le transfert incessant du Service de placement, en tout cas pour fin Février au plus tard.

M. DEVERNAY est surpris que des promesses à court terme aient pu être faites sans qu'il en fût avisé.

Répondant à M. RAUX, M. DEVERNAY fait remarquer que si la nouvelle Commission n'a pu être constituée plus vite la faute en est à ce que nombre de patrons et ouvriers sollicités par nous, ont, ou tardé à répondre, ou se sont récusés, ou n'ont même pas répondu du tout. C'est ce qui a nécessité de longs tâtonnements.

M. FLEURY dit que ses collègues ouvriers-boulangers souhaitent vivement le succès du Bureau municipal de placement qui peut seul leur donner toutes les garanties d'indépendances désirables.

Mais les heures de service du dit bureau correspondent mal jusqu'à présent aux besoins de la boulangerie.

M. OLIVIER souligne ce dernier point en faisant remarquer que l'activité du Bureau patronal de la Boulangerie est principalement dû à l'élasticité de son horaire qui permet un accès facile aux usagers.

M. DEVERNAY assure les membres de la Commission de son entier concours pour appuyer auprès de l'Administration Municipale leurs vœux pour un meilleur aménagement du Bureau de placement.

Le concours de chaque membre de la Commission est également indispensable pour obtenir de bons résultats. Faire de la propagande, chacun dans sa corporation est un des premiers éléments du succès.

M. DEVERNAY demande que la Sous-Commission permanente soit nommée dès maintenant.

L'Assemblée se range à cet avis et désigne :

M.M. FLEURY, RAUX, VILLESECHE, BOULANGER
" CLAREY, VANTROOST, OLIVIER, GUELTON

Les réunions de cette Sous-Commission auront lieu le 2ème lundi de chaque mois à 15 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Le Secrétaire de Séance,

signé: G. PIETTE.

Vu,

Le Directeur,

signé : DUCAMP.

Vu,

L'Adjoint délégué,

signé: DEVERNAY.



Conseil d'Administration
Réunion du 18 MAI 1936
M. PLANQUE



SOUS-COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU MUNICIPAL
PARITAIRE DE PLACEMENT DES OUVRIERS ET EMPLOYES DE L'ALIMENTATION

Réunion du 20 Avril 1936

Les membres de la Sous-Commission administrative du Bureau paritaire de placement se sont réunis à la Mairie le 20 Avril 1936 à 15 heures, sous la présidence de M. DEVERNAY, adjoint au maire.

Etaient présents : MM. DEVERNAY, adjoint au maire
FLEURY, boulanger, membre ouvrier
RAUX, limonadier, membre ouvrier
BOULANGER, tireur de vin, membre ouvrier
OLIVIER, boulanger, membre patron

Etaient absents : MM. VILLESECHE, CIAREY, VANTROOST.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

M. RAUX exprime le désir qu'une copie du procès-verbal des séances soit envoyée aux membres du Bureau.

Cette question sera posée par M. DEVERNAY à l'Administration Municipale.

M. DEVERNAY rend compte de ses démarches en vue de satisfaire aux vœux exprimés par les membres du Bureau au cours de précédentes réunions de Commission et tout dernièrement encore dans une lettre du Secrétaire du Syndicat des Employés d'Hôtel.

M. RAUX déclare ne pas être satisfait de la suite donnée aux vœux précédemment exprimés par la Commission paritaire du Bureau de placement. L'Administration Municipale semble peu disposée à réaliser ce que lui-même et son Syndicat se croyaient autorisés à considérer comme des promesses fermes.

M. DEVERNAY déplore ces violentes critiques que l'on retrouve d'ailleurs dans la presse syndicale des Employés de l'Industrie hôtelière.

M. DEVERNAY ne permet pas que l'Administration Municipale et lui-même soient accusés de s'opposer au développement du Bureau de placement.

La création même de ce bureau s'est heurtée à des difficultés de toutes sortes : difficultés administratives, crise commerciale, mauvaise volonté ou négligence de certains, etc...

Dans ces conditions l'effort accompli mérite d'être mieux reconnu.

Il est bon de rappeler à ce sujet que parmi les suggestions retenues pour le développement de l'activité du Bureau de placement, il en est une essentielle qui conditionne toutes les autres : c'est la question du transfert au centre de la Ville du Bureau municipal de placement.

Or, pratiquement, ce transfert se heurte toujours à de grosses difficultés matérielles. Le local envisagé pour l'installation définitive du bureau n'est pas encore libre; quant aux locaux provisoires il n'y faut pas songer : des frais d'aménagement considérables seraient à engager pour une période d'utilisation très courte.

Le bien fondé de ces considérations a d'ailleurs été admis par les membres de la Sous-Commission présents à la séance du 9 Mars 1936.

M. DEVERNAY dit sa surprise des placements effectués par le Syndicat ouvrier de l'Hôtellerie à l'occasion de la Foire Commerciale.

Il est normal que cette organisation syndicale ait cherché à tiber de la peine ses membres en chômage, mais c'est le procédé qui est déplorable : établir une permanence dans un café alors que l'Hôtel de Ville à proximité était tout indiqué.

Le Syndicat a donné à beaucoup la pénible impression de combattre le bureau paritaire de placement au lieu de l'épauler vigoureusement en conjuguant leurs deux activités.

M. RAUX proteste de sa bonne foi et assure qu'il y a là un malentendu, une mauvaise interprétation de ses intentions et actes. Il désire vivement le bon fonctionnement du bureau pour le plus grand bien de la corporation.

M. DEVERNAY prend acte de ces déclarations et assure les membres de la Commission qu'il ne cessera d'appuyer leurs suggestion auprès de l'Administration Municipale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 h 30.

La prochaine réunion, assemblée générale de la Commission, est fixée au lundi 11 Mai 1936 à 15 heures.

Le Secrétaire de Séance :
G. PIETTE.

Vu :
L'Adjoint délégué,
DEVERNAY.

Vu :
Le Directeur,
D^r DUCAMP.



Commission Administrative du Bureau Municipal
Paritaire de Placement des Ouvriers et Employés de
l'Alimentation

Conseil d'Administration
Réunion du 20 JUIN 1936

Réunion du 18 Mai 1936

M. PLANQUE

Les Membres de la Commission Administrative du Bureau Paritaire de Placement se sont réunis à la Mairie le 18 Mai 1936 à 15 heures, sous la présidence de M. Devernay, Adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. DEVERNAY, Adjoint au Maire
VANTROOST, cafetier-membre patron
DUPONT, confiseur-membre patron
SAVAETE, boucher-charcutier-membre patron.
BOJLANGER, tireur de vin-membre ouvrier

S'étaient excusés: M.M. DUCAMP, chef de la 5ème Direction
DELERUE, épicier - membre patron
MARTINACHE, confiseur-membre ouvrier

Etaient absents: M.M. CLAREY, OLIVIER, GOUDAERT, VILLESECHE,
RAUX, CHOTEAU, FLEURY, PIONNIER, DUHEM,
LARTILLIER, GERVOIS.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. DEVERNAY rend compte des résultats obtenus par le Bureau de placement au cours de la récente Foire Commerciale.

Résultats minimes en comparaison de ceux obtenus l'an dernier: la faute en est au Syndicat des limonadiers qui a placé directement ses membres dans des conditions qui ont paralysé l'action du Bureau Municipal.

Nous avons obtenu de M. RAUX, secrétaire du Syndicat des limonadiers, la promesse d'une collaboration plus étroite pour l'avenir.

M. DEVERNAY rappelle aux membres de la Commission qu'ils peuvent toujours marquer leur intérêt au Bureau par de fréquentes visites.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 15 h 30.

La prochaine réunion de Commission aura lieu en Août prochain; on peut espérer que l'Administration Municipale aura réglé favorablement d'ici-là, la question du transfert du Bureau au Centre de la Ville.

Le Secrétaire de Séance
G. PIETTE

Vu
Le Directeur
Dr. DUCAMP.

Vu
L'Adjoint délégué,
DEVERNAY

Commission Administrative du Bureau Municipal
paritaire de placement des Ouvriers et Employés
de l'Alimentation



Réunion du 20 Juillet 1936



Les membres de la Commission administrative du Bureau Paritaire de placement se sont réunis à la Mairie le 20 Juillet 1936 à 15 heures, sous la présidence de M. Devernay, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Devernay, adjoint au maire
Clarey, hôtelier restaurateur - membre patron
Olivier, boulanger - membre patron
Goudaert, pâtissier - membre patron
Savaète, boucher-charcutier - membre patron
Raux, limonadier - membre ouvrier
Fleury, boulanger - membre ouvrier
Pionnier, pâtissier - membre ouvrier
Boulangier, tireur de vin - membre ouvrier

S'étaient excusés: M.M. Ducamp, chef de la 5ème Direction
Deleue, épicier - membre patron
Villesèche, cuisinier - membre ouvrier

Etaient absents : M.M. Vantroost, Dupont, Choteau, Martinache, Duhem,
Lartillier, directeur de l'office départemental
de placement
Gervois, Inspecteur divisionnaire du travail.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Chabaud, trésorier du Syndicat des cuisiniers, venu présenter les excuses de M. Villesèche empêché, exprime le désir de le représenter au cours de la présente réunion.

M. Devernay fait remarquer que des suppléants n'ayant pas été prévus par arrêté municipal, M. Chabaud ne pourra pas prendre part de façon effective à la discussion.

Toutefois, il sera demandé à l'Administration Municipale de prévoir des membres suppléants désignés par les syndicats intéressés.

M. Devernay rend compte des démarches faites en vue de l'installation du Bureau municipal paritaire de placement dans les locaux de l'ancienne Recette Municipale, place Rihour.

Ce but est atteint puisque la dite installation n'est plus qu'une question de jours.

Les membres de la Commission sont invités à présenter leurs suggestions pour le bon fonctionnement du Bureau de placement.

M. Fleury exprime le désir de tous les membres de la Commission en demandant le raccordement d'urgence avec le Réseau de P.T.T. du téléphone du nouveau local.

M. Raux remercie l'Administration Municipale de l'effort accompli pour un meilleur aménagement du Bureau paritaire de placement.

Cependant, quelles que soient les qualités et la bonne volonté du fonctionnaire de la ville préposé à ce service, il ne peut à lui seul apprécier les difficultés du placement dans chacune des corporations dont il aura à s'occuper.

D'autre part, M. Raux reconnaît l'impossibilité dans laquelle se trouve la ville de fournir un employé spécialisé pour chacune des corporations intéressées.

Le plus simple est que chacun des syndicats respectifs délègue un de ses membres pour assurer le placement, ce délégué étant indemnisé par son syndicat auquel la Ville accorderait une subvention.

M. Raux insiste sur la nécessité d'engager la lutte à fond contre les officines clandestines de placement.

L'intérêt bien compris des patrons aussi bien que celui des ouvriers exige leur disparition.

En conséquence le vœu suivant est adopté à l'unanimité et soumis à l'Administration Municipale:

"La Commission de placement paritaire de l'alimentation et de l'Industrie Hôtelière ayant eu connaissance de l'existence d'un bureau de placement clandestin en marge des lois actuelles, demande à l'Administration Municipale de saisir les services de police intéressés et de faire cesser au plus tôt cet état de choses qui porte préjudice aux corporations intéressées".

M. Devernay reconnaît l'utilité de délégués assurant la permanence du placement.

Ces délégués auront à régler entre eux leurs heures de présence afin d'assurer au mieux le service.

Quant au vœu concernant les bureaux de placement clandestins, M. Devernay l'approuve et le défendra auprès de l'Administration Municipale.

M. Fleury croit au succès du bureau de placement, surtout si les patrons tiennent leur promesse de ne s'adresser qu'à lui pour leurs

besoins en personnel.

M. Olivier affirme la bonne volonté de la majorité des patrons boulangers.

Si certains cherchent à échapper à la règle, c'est bien souvent pour des raisons de commodité.

Des patrons boulangers éloignés du centre de la Ville trouvent plus pratique de s'en rapporter à leur fournisseur de levure pour l'embauchage d'un ouvrier.

M. Fleury fait remarquer qu'il serait encore plus pratique, dans ce cas, d'employer le téléphone.

M. Clarey rappelle qu'il a toujours été partisan d'un bureau officiel de placement situé au centre de la Ville et apporte l'agrément de sa corporation aux nouvelles dispositions prises à cet égard par la municipalité.

M. Clarey reconnaît également la nécessité de combattre le placement clandestin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire de séance

signé : G. PIETTE.

Vu:

Le Directeur,

signé : DUCAMP.

Vu:

L'Adjoint délégué,

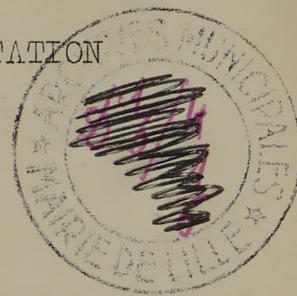
signé : DEVERNAY.

Conseil d'Administration
Réunion du 26 OCT 1936
M. PLANQUE

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU MUNICIPAL PARITAIRE DE
PLACEMENT DES OUVRIERS & EMPLOYES DE L'ALIMENTATION



Réunion du 12 Octobre 1936



Les membres de la Commission Administrative du Bureau Paritaire de Placement se sont réunis rue du Fresno le 12 Octobre 1936 à 15 heures, sous la présidence de M. Devernay, adjoint au maire.

Etaient présents : MM. Devernay, adjoint au maire
Ducamp, chef de la 5ème Direction
Delerue, épicier, membre patron
Olivier, boulanger, membre patron
Delannoeye, négociant en vins; - suppléant
M. Guelton, membre patron
Savaete, boucher-charcutier, membre patron
Vandamme, boulanger; - suppléant M. Fleury,
membre ouvrier
Pionnier, pâtissier, membre ouvrier
Boulangier, tireur de vin, membre ouvrier.

Etait excusé : M. Dupont, confiseur, membre patron.

Etaient absents : MM. Clarey, Vantroost, Goudaert, Villeseche,
Raux, Choteau, Martinache, Duhem.
Lartillier, directeur de l'Office départemental de Placement.
Gervois, Inspecteur Divisionnaire du travail.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est donné connaissance aux Membres de la Commission des résultats obtenus par le Bureau Municipal de placement depuis son installation rue du Fresno.

M. Devernay souligne l'augmentation très sensible du nombre des placements, mais il regrette que toutes les corporations intéressées à ce Service n'aient pas participé dans les mêmes proportions à cette heureuse progression.

M. Vandamme reconnaît et déplore l'exactitude de ce fait, particulièrement en ce qui concerne la corporation des Ouvriers Boulangers qu'il représente.

Selon lui les Patrons Boulangers sont revenus sur leur décision de contribuer à l'activité du Bureau de placement. Ils veulent maintenant conditionner leur collaboration à l'acceptation préalable, par les Ouvriers, d'un nouvel horaire de travail dans la Boulangerie.

M. Olivier conteste que les contrats collectifs de travail en vigueur aient fait une obligation aussi stricte de ne s'adresser qu'au Bureau Municipal de Placement pour l'embauchage du personnel.

M. Savaete abonde dans ce sens et n'estime pas irrégulier le fait d'offrir du travail par voie d'annonce dans la Presse par exemple.

M. Devernay fait remarquer que cette discussion dépasse les attributions de la Commission Administrative du Bureau Municipal de placement.

Il est souhaitable que patrons et ouvriers s'entendent pour établir des accords précis et pour unir leurs efforts en vue d'assurer le bon rendement du Bureau de Placement.

Un projet de loi est déposé pour donner le monopole du placement aux Offices Publics.

M. Pionnier exprime le voeu que ce projet une fois voté, l'Administration Municipale poursuivra énergiquement les placeurs clandestins.

M. Devernay ne manquera pas d'appuyer ce voeu conforme à l'intérêt du Bureau de Placement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire de séance :

G. PIETTE

Vu :
Le Directeur :
Dr DUCAMP

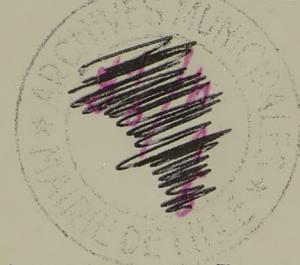
Vu :
l'Adjoint délégué,
Th. DEVERNAY

Conseil d'Administration
Réunion du 5 OCT 1936
M. PLANQUE

SOUS-COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU MUNICIPAL
PARITAIRE DE PLACEMENT DES OUVRIERS ET EMPLOYES DE L'ALIMENTATION



Réunion du 14 Septembre 1936



Les Membres de la Sous-Commission administrative du Bureau paritaire de placement se sont réunis rue du Fresnoie le 14 Septembre 1936 à 15 heures, sous la présidence de M. DEVERNAY, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DEVERNAY, adjoint au Maire
FLEURY, boulanger - Membre ouvrier
OLIVIER, boulanger - Membre patron
GUELTON, négociant en vins - Membre patron

Etaient excusés : M.M. RAUX, limonadier - Membre ouvrier
VILLESECHE, cuisinier, Membre ouvrier
BOULANGER, tireur de vin - membre ouvrier

Etaient absents : M.M. CLAREY, VANTROOST

La plupart des délégués ouvriers étant retenus par une réunion à la Bourse du Travail, les membres présents, se rangeant à l'avis de M. DEVERNAY, reconnaissent que la présente séance est sans objet.

La prochaine réunion -Commission plénière- aura lieu le lundi 12 Octobre à 15 heures.

Le Secrétaire de séance,

VU :
Le Directeur,
(signé) Dr DUCAMP

VU :
L'Adjoint délégué,
(signé) T. DEVERNAY

SOUS - COMMISSION ADMINISTRATIVE DU

BUREAU MUNICIPAL PARITAIRE DE PLACEMENT DES OUVRIERS



ET EMPLOYES DE L'ALIMENTATION

Réunion du 9 Novembre 1936



Les membres de la Sous-Commission Administrative du Bureau Paritaire de Placement se sont réunis rue du Fresno le 9 Novembre 1936 à 15 heures, sous la Présidence de M. DEVERNAY, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. DEVERNAY, adjoint au maire
FLEURY, boulanger-membre ouvrier
VILLESECHE, cuisinier-membre ouvrier
BOULANGER, tireur de vin - membre ouvrier
OLIVIER, boulanger-membre patron
DELANNOEYE, négociant en vins, suppléant
M. GUELTON, membre patron.

Etait excusé : M. RAUX, limonadier-membre ouvrier

Etaient absents : M.M. CLAREY, VANTROOST

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est donné connaissance aux membres de la Commission des résultats obtenus par le Bureau Municipal de placement durant le mois de Septembre 1936.

M. DEVERNAY s'étonne que le Bureau Municipal paritaire de placement ait été mis récemment en cause, dans un communiqué à la presse, à l'occasion des difficultés d'application du contrat collectif dans la Boulangerie.

Ces difficultés proviennent de ce que les patrons boulangers ne tiennent pas la promesse qu'ils ont faite de collaborer quotidiennement au placement avec les délégués ouvriers.

La Commission Administrative paritaire du Bureau Municipal de Placement ne peut être tenue pour responsable d'un conflit provoqué par la non observation d'accords particuliers.

M. OLIVIER regrette qu'une telle confusion ait pu naître mais tient toutefois à exposer le point de vue de son organisation professionnelle.

Le contrat collectif en vigueur a été signé par les deux parties, c'est entendu. Mais l'application de certaines clauses de ce contrat a mis beaucoup de patrons boulangers en difficulté.

Certains même, à cause de l'application des nouveaux horaires de travail ont dû licencier leur personnel et travailler seuls.

Dans ces conditions, et tant que les ouvriers refuseront des concessions, le syndicat patronal des Boulangers estime sans objet leur présence permanente au Bureau paritaire de placement.

M. FLEURY conteste que seule l'organisation ouvrière soit intransigeante et affirme au contraire qu'un peu de bonne volonté de la part des

patrons suffirait à donner une activité normale au Bureau de placement.

Rien qu'en ce qui concerne l'application du repos hebdomadaire de nombreux abus ont lieu et ne semblent pas réprimés avec toute la sévérité qu'il convient par l'Inspection du Travail.

M. DEVERNAY fait observer que les Inspecteurs du Travail ne peuvent être incriminés à ce sujet: ils sont débordés en ce moment par l'application des récents et multiples contrats de travail.

M. DEVERNAY insiste vivement pour que patrons et ouvriers arrivent à une entente et prie M. OLIVIER de rappeler aux membres de son Syndicat qu'ils ont signé l'accord prévoyant leur présence au Bureau paritaire de placement.

M. VILLESECHE expose la situation précaire dans laquelle se trouve le personnel de l'Alimentation et plus particulièrement celui de l'Hôtellerie.

Trop d'établissements embauchent du personnel non spécialisé et déjà pourvu d'autres ressources.

Trop d'organisations tant officielles que clandestines et dont le but est de combattre l'action des Syndicats ouvriers s'occupent de placement.

En conséquence, la délégation ouvrière présente, demande à M. DEVERNAY d'appuyer le voeu suivant :

"Considérant que le fonctionnement du Bureau de placement unique, public et gratuit est une nécessité vitale, les représentants de l'Alimentation et de l'Industrie hôtelière prient l'Administration Municipale d'intervenir auprès des élus pour que soit voté rapidement le projet de loi déposé en ce sens."

M. DELANNOEYE se rallie à ce voeu, l'assurance lui étant donnée que les patrons conserveraient la liberté d'employer, le cas échéant, telle ou telle personne de leur choix sous réserve de régularisation de l'embauchage par le Bureau de placement.

M. DEVERNAY est d'autant plus disposé à appuyer ce voeu qu'il estime que c'est la seule arme efficace contre les Bureaux de placement clandestins.

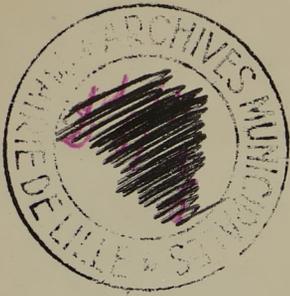
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire de séance,

Vu
Le Directeur,
signé : Dr DUCAMP

Vu
L'Adjoint délégué,
Signé : DEVERNAY

Conseil d'Administration
Réunion du 18 JANV 1937
M. PLANQUE



COMMISSION ADMINISTRATIVE

DU BUREAU MUNICIPAL PARITAIRE DE PLACEMENT
DES OUVRIERS ET EMPLOYÉS DE L'ALIMENTATION



REUNION du 11 JANVIER 1937

Les Membres de la Commission Administrative du Bureau Paritaire de placement se sont réunis rue du Fresne le 11 Janvier 1937 à 15 heures, sous la présidence de M. DEVERNAY, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DEVERNAY, adjoint au Maire;
DELERUE Marcel, épicier, suppléant
M. Jules DELERUE, membre patron;
DELANOEYE, négociant en vins, suppléant
M. GUELTON, membre patron;
CHABAUD, cuisinier- suppléant M.VILLE-
SECHE, membre ouvrier;
COUTIN, limonadier, suppléant M.RAUX,
membre ouvrier;
LEPLAT, épicier, membre ouvrier;
VANDAMME, boulanger, suppléant
M.FLEURY, membre ouvrier;
PIONNIER, pâtissier, membre ouvrier;
THOMAS, boucher, suppléant M.PROUVEUR
membre ouvrier;
DHONDT, représentant M. le Directeur
de l'Office départemental de placement.

Etaient excusés : M.M. OLIVIER, boulanger, membre patron
SAVAETE, boucher-charcutier, membre
patron;
BOULANGER, tireur de vin - membre
ouvrier;
Le chef de la Cinquième Direction à
la Mairie de Lille.

Etaient absents : M.M. CLAREY, VANTROOST, GOUDAERT, DUPONT,
MARTINACHE, L'INSPECTEUR DIVISION-
NAIRE du TRAVAIL.

Le procès-verbal de la séance du 9 Novembre 1936 est adopté.

Les membres de la Commission sont ensuite informés des résultats obtenus par le Bureau de Placement au cours du mois de Décembre 1936.

M. DEVERNAY rappelle que la nomination officielle des membres suppléants n'a pu être faite plus tôt par suite du retard apporté par certaines organisations dans la désignation de leurs représentants.

...

Puisque c'est maintenant chose faite il faut espérer que les réunions seront fidèlement suivies par les membres de la Commission.

D'autre part, M. DEVERNAY estime que les réunions mensuelles de Sous-Commission n'ont plus la même raison d'être qu'auparavant et demande aux membres de la Commission leur avis à ce sujet.

Ces réunions causent, à intervalles trop rapprochés, des dérangements aux membres souvent retenus par ailleurs.

Il faut tenir compte que les délégués effectuant eux-mêmes le placement, le contrôle revenant à la Sous-Commission se fait actuellement d'une façon permanente.

M. DEVERNAY recevant habituellement au Bureau de placement le mercredi peut donc entendre chaque semaine, dans l'intervalle des réunions trimestrielles, les réclamations ou suggestions des intéressés.

La Commission se range à cet avis.

Tous apaisements sont donnés à M. CHABAUD qui a exprimé le désir qu'une réunion puisse toujours être provoquée, en cas de besoin, sur demande des membres du Bureau.

M. COUTIN émet une observation quant au titre du Bureau Municipal paritaire de placement.

Si le Bureau est municipal, le placement est pratiquement assuré par les représentants des Syndicats.

Cet état de choses crée une confusion fâcheuse dans l'esprit des patrons hostiles au syndicalisme ouvrier et est susceptible de nuire à la bonne marche du Service.

M. DEVERNAY s'élève contre cette interprétation.

Il est entendu que le Bureau de placement est municipal du fait qu'il fonctionne sous l'égide de la Ville, dans ses locaux et à ses frais.

La Commission qui l'administre est nommée par la Municipalité, soit, mais ses membres sont choisis de préférence parmi les adhérents des syndicats les plus représentatifs des corporations intéressées au placement et conservent leur entière indépendance.

Ce sont d'ailleurs ces délégués eux-mêmes qui ont demandé, avec insistance, la responsabilité du placement pour eux: étant du métier et par conséquent mieux placés pour apprécier les qualités professionnelles des demandeurs.

Ils ont également demandé et obtenu que le Bureau de placement soit transféré au centre de la Ville.

Si cette formule ne convient plus maintenant il est très simple d'en revenir à l'ancienne méthode; placement par le personnel administratif et simple examen des opérations par la Commission administrative.

M.M. VANDAMME, PIONNIER et THOMAS protestent vivement et se déclarent chaudement partisans de la méthode actuelle qui a donné d'excellents résultats: 300 placements depuis le 1er Août 1936.

Ils se déclarent satisfaits de la liberté complète qui leur est laissée d'effectuer le placement selon la connaissance qu'ils ont des nécessités professionnelles de leurs métiers respectifs. L'Administration Municipale et ses représentants se réservant la centralisation des écritures concernant le placement, la coordination entre les différentes sections et, le cas échéant, la conciliation des parties à l'occasion de conflits pouvant surgir.

En conséquence, les autres membres de la Commission étant partisans du fonctionnement du Bureau de placement dans les conditions actuelles, M. COUTIN retire ses observations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.30.

Le Secrétaire de séance,

signé : G.PIETTE.

Vu. Pour le Directeur
signé : PETIT

Vu :
L'Adjoint délégué,

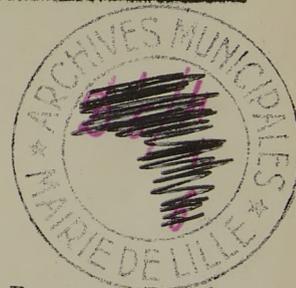
signé : DEVERNAY

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU MUNICIPAL PARITAIRE DE PLACEMENT

DES OUVRIERS ET EMPLOYES DE L'ALIMENTATION



Réunion du 12 Avril 1937



Les membres de la Commission Administrative du Bureau Paritaire de placement se sont réunis rue du Fresne le 12 Avril 1937 à 15 heures, sous la présidence de M. Devernay, adjoint au maire.

Etaient présents : MM. Devernay, adjoint au maire,
Olivier, boulanger, membre patron
Delannoeye, négociant en vins, suppléant
M. Guelton, membre patron,
Savaete, boucher-charcutier, membre patron
Raux, limonadier, membre ouvrier,
Leplat, épicier, membre ouvrier,
Vandorme, confiseur, suppléant M. Martinache,
membre ouvrier,
Boulangier, tireur de vin, membre ouvrier,
Coupé, représentant M. le Directeur de
l'Office Départemental de Placement.

Etaient excusés : MM. Goudaerts, pâtissier, membre patron,
Pionnier, pâtissier, membre ouvrier,
Prouveur, boucher, membre ouvrier.

Etaient absents : MM. Thesio, Vantroost, Delerue, Dupont,
Villesèche, Fleury, l'Inspecteur Divi-
sionnaire du Travail.

Le procès-verbal de la séance du 11 Janvier 1937 est adopté.

Les membres de la Commission sont ensuite informés des résultats obtenus par le Bureau de Placement au cours du premier trimestre 1937.

M. Raux se plaint à constater une amélioration sensible de l'activité du Bureau par rapport à l'année dernière.

Il faut toutefois déplorer que bon nombre de patrons ignorent ou veulent ignorer ce Service pourtant conforme à leur intérêt bien compris.

Il serait bon de renouveler la publicité faite par la voie de la presse ou sous forme de lettres-circulaires.

Il y aurait, d'autre part, avantage à ce que les résultats obtenus par l'Office Municipal de Placement soient adressés chaque trimestre aux membres de la Commission.

M. Devernay reconnaît volontiers le bien fondé de ces suggestions et un nouvel effort sera fait dans ce sens.

M. Savaete émet quelques critiques à l'égard du fonctionnement du Bureau.

D'une part, il y a lieu de contester l'utilité du Bureau de Placement pour la Boucherie-Charcuterie.

D'autre part, le délégué au placement aurait fait pression auprès de certains ouvriers : pression consistant à conditionner l'embauchage à l'affiliation préalable au Syndicat.

M. Devernay réfute la première critique.

Les chiffres donnés au cours de la lecture des résultats trimestriels témoignent au contraire que de nombreuses offres ont été satisfaites tant en Boucherie qu'en Charcuterie et Alimentation Générale.

La seconde critique étonne M. Devernay.

Il est possible que le délégué au placement des bouchers ait demandé aux intéressés s'ils étaient syndiqués, mais aucune plainte pour pression syndicale n'a jusqu'à présent été formulée.

A ce sujet M. Devernay rappelle qu'il se tient, le Mercredi matin, à la disposition de toute personne ayant une réclamation à faire à l'occasion du placement.

M. Devernay insiste auprès de M. Savaete pour que celui-ci oublie ses préventions personnelles et n'envisage que l'intérêt commun aux patrons et ouvriers, c'est à dire reconnaître et utiliser les services du Bureau de Placement à l'exclusion de tout autre mode d'embauchage.

M. Raux regrette la suppression de l'usage du téléphone pour les communications interurbaines émanant du Bureau.

Il arrive que certaines offres provenant de l'extérieur ne peuvent être satisfaites immédiatement.

Quelques jours plus tard lorsqu'un employé se trouve disponible, le préposé au placement n'ose plus l'envoyer, l'emploi sera peut-être pourvu, d'où déplacement coûteux et inutile pour l'intéressé.

M. Devernay fait remarquer que cet état de choses provient de l'abus antérieur qui a été fait du téléphone.

Les Syndicats intéressés ayant refusé de reconnaître et payer les conversations téléphoniques d'un caractère étranger au placement, l'Administration Municipale s'est vue dans l'obligation de faire supprimer les communications interurbaines au départ.

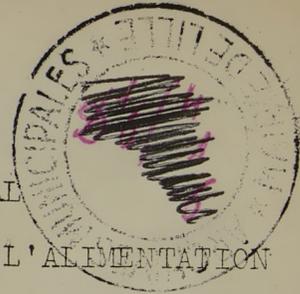
Toutefois M. Devernay ne se refuse pas à demander au Conseil d'Administration de revenir sur sa décision.

M. Devernay rappelle qu'il était de règle, les années précédentes de supprimer la réunion de Commission du mois de Juillet, la saison des vacances provoquant de nombreuses absences parmi les représentants patronaux et ouvriers.

Après intervention de M. Raux les membres de la Commission décident de se réunir à fin Juin 1937.

Vu : le Directeur, Vu: l'Adjoint délégué, Le Secrétaire de Séance,
TH. DEVERNAY, G. PIETTE.

Conseil d'Administration
Réunion du 12 JUIN 1937
M. PLANQUE



COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU MUNICIPAL



PARITAIRE DE PLACEMENT DES OUVRIERS & EMPLOYES DE L'ALIMENTATION

Réunion du 28 Juin 1937

Les membres de la Commission administrative du Bureau paritaire de placement se sont réunis rue du Fresne, le 28 Juin 1937 à 15 heures, sous la présidence de M. DEVERNAY, adjoint au Maire.

Etaient présents : M. Devernay, adjoint au Maire
Vantroost, cafetier, membre patron
Olivier, boulanger, membre patron
Savaete, boucher charcutier, membre patron;
Raux, limonadier, membre ouvrier;
Vandorme, confiseur, suppléant M. Martinache, membre
Boulangier, tireur de vin, membre ouvrier ouvrier
Thomas, boucher, suppléant, M. Prouveur, membre ouvrier
Decailly, Inspecteur du Travail;
Chabaud, cuisinier, suppléant M. Villeseche, membre
ouvrier

Etaient excusés : M. Thesio, Delerue

Etaient absents : MM. Goudaert, Dapont, Guelton, Leplat, Fleury, Pionnier,
Le Directeur de l'Office départemental de placement

Le procès verbal de la précédente séance est adopté.

Il est rendu compte des résultats très appréciables obtenus par le Bureau de placement au cours des mois d'Avril et Mai 1937.

M. Chabaud, appuyé en ce sens par M. Raux, souligne le préjudice causé au rendement du Bureau par la suppression de l'usage du téléphone pour les communications interurbaines au départ.

M. Devernay rappelle que cet état de choses provient de l'abus qui a été fait du téléphone lors de l'installation du Bureau rue du Fresne.

M. Vantroost fait remarquer que l'on peut demander au patron qui a fait une offre d'emploi de rappeler le lendemain pour se renseigner si son offre est susceptible d'être satisfaite.

M. Raux dit que, pratiquement, le problème est très différent et que c'est le Syndicat ouvrier, donc une seule partie, qui supporte les frais alors que les patrons bénéficient gratuitement des services du Bureau de placement.

M. Devernay s'élève contre cette remarque qui tend à sous-estimer l'effort financier fait par la Ville;

Il ne faut pas oublier que parmi les multiples dépenses occasionnées par le fonctionnement du Bureau de placement la Ville paie chaque mois, en moyennet, 150 frs, de communications téléphoniques urbaines.

M. Raux reprend une critique déjà faite: le Bureau est Municipal et le placement est pratiquement effectué par les représentants des Syndicats. D'où confusion et hostilité toujours possibles de la part de certains patrons.

D'autre part, revenant sur la question des frais de gestion, M. Raux émet le voeu que le Bureau Municipal de placement de Lille prenne un caractère départemental et puisse, de ce fait, bénéficier d'une subvention de l'Administration préfectorale.

De par son utilité le Bureau est appelé à déborder du cadre local, dans ces conditions M. Raux reconnaît que la Ville de Lille ne doit pas être seule à supporter toutes les charges du service.

M. Decailly donne quelques précisions sur les Bureaux départementaux de placement. Ces Bureaux sont avant tout des bureaux centralisateurs et des agents de liaison entre les offices municipaux considérés comme sections de l'Office départemental.

M. Decailly ne peut en aucune façon s'engager à ce sujet. Mais la question peut être posée à l'Administration supérieure afin d'envisager la possibilité d'ériger le Bureau Municipal de Lille en section spécialisée pour les corporations de l'Alimentation et de l'Industrie Hôtelière. De ce fait les communes du Département n'ayant pas la section du bureau de placement prévue par la loi pourraient être appelées à accorder une subvention au Bureau municipal de Lille.

M. Savaete affirme qu'il a toujours été partisan d'un bureau de placement gratuit pour le personnel. Il n'est donc pas hostile à l'idée de demander à ses collègues Bouchers et Charcutiers de participer aux frais occasionnés par le Bureau de placement. Mais une difficulté subsiste à ce sujet; les patrons bouchers et charcutiers utilisant les services du bureau de placement ne sont pas tous syndiqués. Il y en aurait donc qui profiteraient gratuitement des sacrifices faits par les autres.

M. Devernay rappelle que les critiques précédentes ont déjà été émises au cours de la réunion de Commission du II Janvier 1937. Il a été alors demandé aux membres de la Commission s'ils étaient partisans que le Bureau Municipal de Placement revienne à son ancienne formule de fonctionnement.

Les membres présents ont donné leur adhésion à une forte majorité au système actuel comme étant le plus favorable au placement. Si la Commission veut revenir à l'ancienne formule (placement par le personnel administratif) libre à elle.

Une lettre sera dressée dans ce sens à chacun des membres composant la dite Commission afin que le Conseil d'Administration puisse prendre une décision basée sur l'avis des parties intéressées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H.15

Vu
L'Adjoint délégué,
signé: DEVERNAY,

Le Secrétaire de Séance :
G. PIETTE,

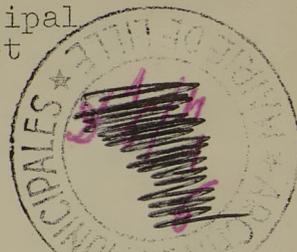
Conseil d'Administration
Réunion du 18 OCT 1937

M. PLANQUE

Commission Administrative du Bureau Municipal
paritaire de placement des Employés et
Ouvriers de l'Alimentation



Réunion du II Octobre 1937



Les membres de la Commission administrative du Bureau paritaire de placement se sont réunis rue du Fresne, le II Octobre 1937, à 15 heures, sous la présidence de M. Devernay, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Devernay, adjoint au Maire
Thesio, hôtelier-restaurateur, membre patron
Vantroost, cafetier, membre patron
Olivier, boulanger, membre patron
Dupont, confiseur, membre patron
Blomme, épicier, membre ouvrier, suppléant M. Leplat
Vandamme, boulanger, membre ouvrier, suppléant M. Fleury
Vandoorme, confiseur, membre ouvrier
Croisier, représentant M. l'Inspecteur divisionnaire du Travail.

Etaient excusés : M.M. Savaete, Chabaud, Raux.
M. le Docteur Parmentier

Etaient absents : M.M. Delerue, Goudaert, Guelton, Pionnier,
Boulangier, Prouveur
Le Directeur de l'Office Départemental de Placement.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est ensuite rendu compte des résultats obtenus par le Bureau de placement au cours du trimestre : Juillet, Août et Septembre 1937.

Au cours de la réunion du 28 Juin 1937, M. Raux, mettant en cause le fonctionnement actuel du Bureau, proposait le retour à l'ancien système : placement par le personnel administratif.

En conséquence une lettre demandant leur avis à ce sujet a été envoyée aux membres de la Commission.

Quelques-uns seulement ont répondu.

Bien que les membres présents aujourd'hui soient, dans l'ensemble, partisans de la méthode actuelle de placement, M. Devernay estime que le Conseil d'Administration ne pourra prendre une décision impartiale que lorsque chacun aura répondu par écrit.

Il sera donc adressé une nouvelle lettre aux intéressés afin de pouvoir dégager une majorité suffisante.

La question de l'usage du téléphone pour les communications interurbaines étant de nouveau soulevée, M. Devernay rappelle que de nombreux abus en ont provoqué la suppression.

Il pourra toutefois être demandé à l'Administration Municipale de prévoir un crédit à inclure dans le prochain budget.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15 h 30.

Le Secrétaire de séance,
G. PIETTE.

Vu,
L'Adjoint délégué,
DEVERNAY.

Vu,
Le Directeur,
R. PARMENTIER.

Conseil d'Administration
Réunion du 17 JANV 1938
M. PLANQUE



COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU MUNICIPAL
PARITAIRE DE PLACEMENT DES OUVRIERS ET EMPLOYES DE L'ALIMENTATION



Réunion du 10 Janvier 1938

Les Membres de la Commission administrative du Bureau paritaire de Placement se sont réunis rue du Fresne le 10 Janvier 1938 à 15 heures, sous la présidence de M. Devernay, adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Devernay, adjoint au Maire
Delanoeve, négociant en vins, membre patron,
suppléant M. Guelton
Sa Vaete, boucher-charcutier, membre patron
Chabaud, cuisinier, membre ouvrier
Fleury, boulanger, membre ouvrier
Parmentier, Chef de la 5ème Direction à la Mairie
de Lille.

Etait excusé : M. Raux, limonadier-restaurateur, membre ouvrier

Etaient absents : MM. Thesio, Vantroost, Olivier, Goudaert, Dupont, Leplat,
Pionnier, Vandoorme, Boulanger, Prouveur.
Le Directeur de l'Office départemental de placement
L'Inspecteur Divisionnaire du Travail

Le procès verbal de la précédente séance est adopté.

Il est ensuite rendu compte des résultats obtenus par le Bureau Municipal de placement au cours du 4ème trimestre 1937.

Résultats appréciables dont M. Devernay souligne la progression.

M. Raux ayant mis en cause, au cours d'une précédente réunion, le mode de fonctionnement actuel du Bureau, une enquête a été faite auprès de chacun des membres de la Commission administrative du Bureau de placement.

M. Devernay donne connaissance des réponses reçues.

Une majorité très nette se prononce en faveur du fonctionnement actuel adopté depuis Juillet 1936, c'est à dire : placement par les représentants des corporations intéressées sous le contrôle de l'Administration Municipale et d'une Commission paritaire.

M. Savaete demande quelques précisions sur la façon dont fonctionne le Bureau pour sa corporation en l'absence du représentant des bouchers charcutiers.

M. Devernay rappelle alors qu'il est dans les attributions de l'employé préposé au Bureau d'assurer la continuité du Service en cas d'absence ou de défaillance du délégué d'une section quelconque.

M. Savaete se déclare satisfait de cette façon de procéder.

Etant donné les résultats obtenus par le Bureau de placement et les explications fournies par M. Devernay les membres présents confirment la position prise par la majorité de la Commission en faveur du mode actuel de fonctionnement du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 h.30.

Le secrétaire de Séance,

G. Piette

Vu
L'Adjoint délégué
Devernay,

Vu
Le Directeur,
R. Parmentier,

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU MUNICIPAL
PARITAIRE DE PLACEMENT DES OUVRIERS ET EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION



Réunion du II Avril 1938



Les membres de la Commission administrative du Bureau paritaire de placement se sont réunis rue du Fresne le II Avril 1938 à 15 heures, sous la présidence de M. Devernay, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Devernay, adjoint au Maire
Olivier boulanger membre patron
Dupont, confiseur, membre patron
Savaete, boucher-charcutier, membre patron
Raux limonadier-restaurateur, membre ouvrier
Leplat, épicier, membre ouvrier.

Etaient excusés : M.M. Goudaert, pâtissier, membre patron
Vandoorme, confiseur, membre ouvrier
Parmentier, chef de la 5ème direction à la
Mairie de Lille

Etaient absents : M.M. Thesio, Vantroost, Guelton, Chabaud, Fleury,
Pionnier, Boulanger, Prouveur
le Directeur de l'Office Départemental de placement
l'Inspecteur Divisionnaire du Travail

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est ensuite rendu compte des résultats obtenus au cours du Ier trimestre 1938.

Il est également porté à la connaissance des membres de la Commission le détail des placements effectués durant la première semaine de Foire Commerciale.

M. Devernay souligne l'importance des chiffres donnés.

M. Raux émet quelques réserves à ce sujet.

Le nombre de placements effectués à l'occasion de la Foire Commerciale eut été plus élevé sans l'hostilité de certains employeurs à se servir en personnel au Bureau Municipal de placement.

Il faut particulièrement déplorer qu'un patron faisant partie de la Commission administrative du Bureau de placement s'adresse ailleurs pour ses besoins en personnel.

M. Devernay se fait donner quelques précisions à ce sujet et promet d'intervenir.

M. Devernay rappelle qu'un remaniement de la Commission administrative paritaire a été prévu.

Une lettre tendant à provoquer de nouvelles candidatures a été adressée à différentes organisations professionnelles intéressées au fonctionnement du Bureau de placement.

Le petit nombre de réponses parvenues à ce jour ne permet pas encore de prendre une décision à ce sujet.

Les retardataires seront à nouveau touchés.

M. RAUX fait une proposition concernant le placement des ouvriers bouchers-charcutiers.

Le Syndicat de cette corporation ne pouvant assurer de permanence ferait confiance au délégué de l'Hôtellerie pour le placement de ses membres, en liaison avec l'employé de la Ville préposé au Bureau.

Après quelques observations formulées par M. SAVAETE cette proposition est adoptée.

M. DEVERNAY rappelle que la réunion de Commission du mois de Juillet est habituellement supprimée, la saison des vacances causant de nombreuses absences parmi les représentants patronaux et ouvriers.

Il reste convenu qu'une réunion peut toujours être provoquée en cas d'urgence.

D'accord.

L'accord du jour étant épuisé la séance est levée à 16h30.

Le Secrétaire de Séance,
signé: G. PIETTE

Vu,
l'Adjoint Délégué
signé: DEVERNAY

Vu,
Le Directeur,
signé: Dr PARMENTIER.

Conseil d'Administration
Réunion du 24 OCT 1938

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU PLANQUE

BUREAU MUNICIPAL PARITAIRE DE PLACEMENT DES OUVRIERS
ET EMPLOYES DE L'ALIMENTATION

Réunion du 10 Octobre 1938

Les membres de la Commission administrative du Bureau paritaire de placement se sont réunis rue du Fresne le 10 Octobre 1938 à 15 heures, sous la présidence de M. Devernay, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Devernay, adjoint au Maire;
Vantroost, cafetier, Vandamme, épicier,
Olivier, boulanger, Goudaert, pâtissier,
membres patrons;
Wodli, cuisinier, De Decker, limonadier,
Leplat, épicier, suppléant M. Raux,
Dervyn, pâtissier, suppléant M. Raquet,
Vandoorme, confiseur, Hirbec, boucher-
charcutier, membres ouvriers;
Parmentier, Chef de la 5ème Direction
à la Mairie de Lille;
Lhermitte, représentant M. le Directeur
de l'Office Départemental de placement;
Befve, représentant M. l'Inspecteur
divisionnaire du Travail;

Excusé: M. Savaete, boucher-charcutier.

Absents: M.M. Thésio, Dupont, Guelton, Coopens,
Boulangier.



M. Devernay souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission.

Patrons et ouvriers n'ayant que des avantages à retirer du bon fonctionnement du Bureau Municipal de placement l'esprit de collaboration qui s'est manifesté jusqu'à présent au sein de la Commission ne peut que se perpétuer.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est ensuite rendu compte des résultats obtenus au cours des 2ème et 3ème trimestres 1938.

M. VANDOORME demande que la propagande en faveur du Bureau soit intensifiée.

De nombreux ouvriers se désintéressent du Bureau de placement du fait que trop de patrons semblent ignorer cet organisme.

Remarque particulièrement vraie en ce qui concerne la Boucherie-Charcuterie selon M. HIBEC

Les employeurs de cette corporation continuent en effet de recruter leur personnel par la voie des journaux alors que le Bureau municipal est à même de satisfaire leurs besoins en ouvriers

M.M. BEFVE et LHERMITTE, au nom de l'Inspection du Travail et de l'Office départemental de placement, approuvent pleinement ces suggestions.

La centralisation par le Bureau Municipal de placement des offres et demandes d'emplois concernant l'Alimentation permettrait une collaboration plus étroite avec les services départementaux chargés du contrôle et de la répartition de la main-d'oeuvre.

M. DEVERNAY fait remarquer que ce résultat ne peut être obtenu que par une action commune des patrons et ouvriers.

Dans ce but, les membres des organisations patronales intéressées voudront bien fournir une liste de leurs collègues susceptibles d'employer du personnel; des circulaires leur seront adressées.

D'autre part, les membres ouvriers encourageront les ouvriers chômeurs de leurs corporations à se présenter régulièrement au Bureau municipal de placement.

L'accord à ce sujet étant unanime et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 15 h.30.

Le Secrétaire de séance

G. PIETTE

Vu:
l'Adjoint délégué

DEVERNAY

Vu,
Le Directeur,

PARMENTIER.

Commission d'Administration
Réunion du 23 JANV 1939
M. PLANQUE

Juv

COMMISSION ADMINISTRATIVE

DU BUREAU MUNICIPAL PARITAIRE DE PLACEMENT DES OUVRIERS

ET EMPLOYES DE L'ALIMENTATION

Réunion du 9 Janvier 1939



Les membres de la Commission administrative du Bureau paritaire de placement se sont réunis rue du Fresnes le 9 Janvier 1939 à 15 heures, sous la présidence de M. DEVERNAY, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DEVERNAY, adjoint au Maire;
VANTROOST, cafetier) membres patrons
OLIVIER, boulanger)
LEPLAT, épicier) membres ouvriers
RAQUET, pâtissier)
MENTRE, Directeur de l'Office départemental de placement.

Etaient excusés : M.M. LEROY, boucher-charcutier, membre patron
le Dr PARMENTIER, Chef de la Cinquième Direction à la Mairie de Lille.

Etaient absents : M.M. THESIO, VANDAMME, GOUDAERT, DUPONT, GUELTON, WODLI, RAUX, COPPENS, VANDOORME, BOULANGER, HIRBEC, l'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DU TRAVAIL.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est ensuite rendu compte des résultats obtenus par le Bureau au cours du 4ème trimestre 1938.

M. DEVERNAY rappelle que, à la demande de différents membres au cours de la réunion d'Octobre 1938, des lettres ont été adressées aux organisations patronales.

Les représentants des Syndicats patronaux de l'Hôtellerie et de la Chicorée se sont particulièrement engagés à inviter leurs adhérents à adresser leurs offres d'emploi au Bureau Municipal de placement.

De nombreux bouchers et charcutiers persistent à demander leur personnel par voie de presse, M. DEVERNAY est intervenu auprès de M. LEROY.

Ce dernier a promis d'insister auprès de ses confrères pour que cesse cet état de choses.

M.RAQUET regrette qu'un certain nombre de groupements ou syndicats s'occupent de placement et nuisent ainsi à l'activité du Bureau Municipal.

M.DEVERNAY fait remarquer que la Municipalité ne peut intervenir dans ce cas: aucune loi n'interdisant aux dits organisations de s'occuper du placement de leurs adhérents.

De plus le contrôle de ce placement relève de la seule autorité préfectorale. Si certains de ces organismes de placement semblent avoir une activité suspecte, M.RAQUET voudra bien les signaler à M.Mentré qui s'engage à les faire surveiller par l'Office Départemental.

M.Mentré s'intéresse beaucoup au fait que les chômeurs secourus aient à se faire pointer au Bureau Municipal.

Certaines offres parvenant à l'Office Départemental ne peuvent pas toujours être satisfaites à temps: une liaison plus étroite entre les deux services serait donc très profitable.

D'accord.

M.RAQUET fait observer à ce sujet qu'un certain nombre d'ouvriers pâtisseries chômeurs secourus, n'ont pas encore pris le chemin du Bureau Municipal malgré les instructions données.

M.DEVERNAY assure que le nécessaire sera fait en ce sens auprès du Service Municipal de chômage.

D'autre part une lettre sera adressée également à l'organisation patronale des pâtisseries afin d'engager ceux-ci à s'adresser davantage au Bureau Municipal de placement.

M.DEVERNAY fait remarquer à M.OLIVIER que des offres d'emploi de Patrons boulangers paraissent encore dans les journaux alors qu'il serait plus simple et moins coûteux de s'adresser au Bureau paritaire municipal.

M.OLIVIER promet d'intervenir en ce sens auprès de ses confrères.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h.45

Le Secrétaire de Séance,
signé: G.PIETTE

Vu
l'Adjoint délégué
signé: DEVERNAY,

Vu
Le Directeur
signé: PARMENTIER,

Conseil d'Administration
Réunion du 8 MAI 1939
M. PLANQUE

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU MUNICIPAL PARITAIRE
DE PLACEMENT DES OUVRIERS ET EMPLOYES DE L'ALIMENTATION

Réunion du 17 Avril 1939



Les Membres de la Commission Administrative du Bureau paritaire de placement se sont réunis rue du Fresne, le 17 Avril 1939, à 15 heures, sous la présidence de M. Devernay, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. DEVERNAY, adjoint au Maire,
VANTROOST, cafetier - membre patron
VANDAMME, épicier - membre patron
OLIVIER, boulanger - membre patron
DUPONT, confiseur - membre patron
DE DECKER, limonadier-suppléant M. RAUX
membre ouvrier
BLOMME, épicier-suppléant M. LEPLAT,
membre ouvrier
HIRBEC, boucher-charcutier - membre
ouvrier.



Etaient excusés: M.M. GUELTON, négociant en vins - membre
patron
le D^r PARMENTIER, Chef de la 5ème Di-
rection à la Mairie de Lille

Etaient absents: M.M. THESIO, GOUDAERT, LEROY, WODLI, COPPENS
RAQUET, VANDOORME, BOULANGER.
le Directeur de l'Office Départemental
de Placement.
l'Inspecteur Divisionnaire du Travail.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est ensuite rendu compte des résultats obtenus par le Bureau au cours du 1er Trimestre 1939.

Lecture est faite de la correspondance échangée avec les Services préfectoraux au sujet du placement clandestin auquel a donné lieu la dernière Foire Commerciale.

Un cafetier de Lille, attaché à la Direction d'un restaurant installé à la Foire Commerciale, profitait de sa situation pour favoriser le placement des clients de son café.

Ce fait, porté à la connaissance de M. Devernay, a fait l'objet d'une enquête auprès des Services préfectoraux compétents.

Il en résulte que les agissements de ce cafetier n'ont pu être nettement établis. Cet employeur aurait parfois manqué de personnel: dans ce cas il embauchait des employés en les engageant à se présenter préalablement au Bureau municipal de placement.

En conséquence, l'Administration Municipale se trouve empêchée de poursuivre son action.

M. Blomme demande si la direction du "Progrès Social" a été invitée à se fournir en personnel au Bureau Municipal de placement.

M. Devernay signale que le nécessaire a été fait par lettre en date du 16 Mars 1939 et le Secrétaire Général de l'Exposition du Progrès Social nous a répondu favorablement dans une lettre nous parvenant aujourd'hui même.

M. De Decker signale qu'il serait avantageux que le service du Bureau de placement soit assuré le samedi après-midi et le dimanche matin, tout au moins pendant la durée de l'Exposition du Progrès Social et de la Foire Commerciale.

Les Cuisiniers assurent bien une permanence mais leur présence n'est pas toujours assurée.

Ceci risque d'être gênant dans le cas où des offres d'emploi en "extra" parviendraient tardivement.

M. Devernay soumettra cette proposition à l'Administration Municipale.

M. Vandamme observant que les brûleurs de café inscrits au Bureau Municipal de placement sont relativement peu nombreux demande que les noms et adresses de ces ouvriers lui soient communiqués de temps à autre.

M. Vandamme interviendrait auprès de ses confrères pour faciliter l'embauchage de ces chômeurs, soit dans leur spécialité, soit pour tout autre travail correspondant à leurs capacités.

M. Devernay trouve cette mesure excellente et propose de l'étendre aux autres corporations.

M. Olivier et les autres membres de la Commission donnent leur accord.

M. Dupont fait toutefois remarquer que si les patrons confiseurs ne s'adressent pas davantage au Bureau de placement il n'y a là aucune hostilité de leur part.

Les ouvriers de cette corporation ont l'habitude de s'adresser directement aux bureaux des usines où ils ont quelque chance de trouver du travail.

M. Devernay ne conteste pas la justesse de cet argument.

Mais il serait pourtant souhaitable que les employeurs engagent le personnel à se faire inscrire au Bureau de placement auquel les patrons transmettraient leurs offres d'emploi.

Ce procédé serait très avantageux.

Le personnel éviterait une longue attente aux portes des usines.

Le chômage serait mieux contrôlé et combattu.

Un meilleur esprit de collaboration résulterait de cette entente entre patrons et ouvriers.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15 heures 30.

Le Secrétaire de Séance,

G. PIETTE

Vu:

L'Adjoint Délégué,
signé: DEVERNAY

Vu:

Le Directeur:
D^r PARMENTIER